



**Direction générale
de l'environnement (DGE)**

Avenue de Valmont 30B
1014 Lausanne

Appel à projets de géothermie profonde

Appel à projets 2026

Le présent document présente les réponses à la 1^{ère} série de questions de la part des porteurs de projets à la DGE.

www.vd.ch/environnement/energie/appel-a-projets-geothermie-profonde

Renseignements complémentaires : Antoine Boss, Ingénieur

Tél. : 021 316 95 50 – courriel : antoine.boss@vd.ch

Question 1

En référence aux conditions mentionnées dans cet appel à projet (chapitre 5.1), il est pris note que « le projet doit être situé dans le périmètre d'un permis de recherche en surface (PRSU) valide ». Est-ce qu'il est fait allusion au PRSU qui pourrait être délivré avant le 15 décembre 2026 ?

Réponse :

La question fait référence à la condition de participation (chap.5.1) suivante :

« Le projet doit être situé dans le périmètre d'un permis de recherche en surface (PRSU) valide, délivré par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité du Canton de Vaud (DJES) ».

Afin de répondre favorablement à cette condition de participation, le requérant doit être titulaire d'un permis de recherche en surface octroyé avant le 15 décembre 2026 et dont l'échéance est postérieure au 15 décembre 2026.

En résumé, le candidat doit détenir un permis qui est **en cours de validité à la date de dépôt de l'offre soit le 15 décembre 2026**, ce qui prouve que son droit de recherche est actif.